

Annexe

RENFORCEMENT DE LA COOPERATION MONETAIRE POUR LA STABILITE ET LA CROISSANCE

I. Nous avons examiné, à la lumière de notre expérience, les procédures définies dans l'engagement pris conjointement à Versailles l'année dernière et qui ont pour objet d'assurer une plus grande stabilité monétaire dans l'intérêt d'une croissance équilibrée et de l'amélioration de la situation économique mondiale.

II. Dans cette perspective, nous réaffirmons notre objectif qui est de parvenir à une croissance non inflationniste des revenus et de l'emploi, ainsi que de promouvoir la stabilité des marchés des changes en appliquant des politiques visant à promouvoir une plus grande convergence des résultats économiques en la matière.

III. Nous continuons de resserrer la coopération multilatérale avec le Fonds monétaire international au niveau de ses activités de surveillance, conformément aux procédures convenues à Versailles. Nous adoptons pour ce faire l'approche suivante:

A. Nous privilégions les décisions de principe à court terme qui favorisent la convergence à moyen terme des situations économiques. La perspective globale à moyen terme demeure essentielle, à la fois pour assurer que les nouvelles orientations à court terme n'entraînent pas de divergences et pour rétablir la confiance dans les milieux d'affaires et sur les marchés financiers.

B. Conformément à l'accord qui s'est dégagé à Versailles, nous mettons l'accent sur les questions monétaires et financières, en tenant compte de leur interaction avec les politiques menées dans d'autres domaines. Nous tiendrons expressément compte des implications internationales de nos décisions de politique économique respectives. Les politiques et objectifs suivants feront l'objet d'un examen régulier:

1. Politique monétaire. Croissance non inflationniste et contrôlée des agrégats monétaires, associée à des taux d'intérêt appropriés, afin d'éviter à l'avenir le retour de l'inflation et la remontée des taux d'intérêt, permettant ainsi une croissance soutenue.

2. Politique budgétaire. Nous nous efforcerons, en recourant de préférence à une politique stricte de la dépense publique, de réduire les déficits budgétaires structurels et de tenir compte des conséquences de la politique budgétaire sur les taux d'intérêt et la croissance.